
L'assurance qualité dans les hautes écoles	2
Promouvoir une culture de la qualité dans l'enseignement supérieur	4
Les audits: au service de l'assurance qualité interne	5
Directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses	6

Editorial

L'assurance qualité: un thème européen



Rolf Heusser,
directeur de l'OAQ

Les Ministres européens de l'éducation font de la qualité de la formation dispensée par les hautes écoles la pierre angulaire de la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Tous les Etats européens se sont donc lancés dans la mise en place d'un système national d'assurance qualité. Le succès de cette entreprise dépend essentiellement d'un juste équilibre entre assurance qualité interne et

externe. C'est pourquoi il importe de comprendre ces deux volets non comme des éléments concurrents, mais comme des processus complémentaires.

Doter les hautes écoles d'une assurance qualité interne efficace et efficiente, c'est garantir la qualité durable de l'enseignement et de la recherche, augmenter leur crédibilité à l'intérieur comme à l'extérieur du monde académique et asseoir leur autonomie croissante sur des bases solides. L'assurance qualité externe, quant à elle, offre à la société, au marché de l'emploi et aux responsables politiques, une meilleure lisibilité. Tant les systèmes internes que les mesures externes d'assurance qualité doivent répondre à des exigences internationales.

Il leur faut cependant garder assez de souplesse afin de prendre en compte les spécificités locales.

Dans ce domaine, la Suisse joue les premiers rôles sur la scène européenne. Avec le concours de ses partenaires universitaires, l'OAQ et son conseil scientifique ont rédigé des directives pour l'assurance qualité dans les hautes écoles. La Suisse fait partie des tous premiers pays d'Europe à avoir évalué le système d'assurance qualité de toutes ses universités. Cela montre qu'elle occupe une place éminente dans la mise en œuvre de la déclaration de Bologne.

L'assurance qualité dans les hautes écoles

D'ici à l'année 2010 un espace européen de l'enseignement supérieur proposant des cursus de qualité devrait être créé. Dans ce processus, l'assurance qualité a un rôle particulièrement important à jouer.

Pour qu'un système national d'assurance qualité fonctionne, il faut réussir à concilier les dispositifs mis en place à l'extérieur comme à l'intérieur des hautes écoles. Il est tout à fait essentiel que ces deux volets n'entrent pas en concurrence, mais qu'ils se complètent.

Le rôle dans le processus de Bologne

La création de systèmes d'assurance qualité doit permettre aux hautes écoles de mettre en place les conditions nécessaires pour pouvoir garantir de manière durable une haute qualité aux niveaux de l'enseignement, de la recherche et des services. Il incombe ensuite à des organismes externes et indépendantes de vérifier si les hautes écoles ont développé sur le plan interne des mesures efficaces pour assurer cette qualité et si leurs produits répondent aux standards internationaux. L'assurance qualité externe offre donc une meilleure lisibilité du domaine de l'enseignement supérieur et jette les bases d'une reconnaissance internationale des diplômes et titres de fin d'études.

Lors de la conférence de Bergen en 2005, les Ministres européens de l'éducation ont adopté des normes et des directives pour l'assurance qualité interne et externe, valables dans toute l'Europe. Connues sous le nom de «ENQA Standards and Guidelines», elles ont désormais valeur de référence dans tous les Etats européens, lorsqu'il s'agit de mettre en place ou de développer leur système national d'assurance qualité.

La position renforcée

En 2003, à Berlin, les Ministres européens de l'éducation ont déclaré dans une importante décision sur le rôle des hautes écoles dans l'assurance qualité: «Conformément au principe de l'autonomie institutionnelle, la responsabilité première en matière d'évaluation de la qualité dans

l'enseignement supérieur incombe à chaque institution elle-même, ce qui fonde les bases d'une réelle responsabilité du système académique au sein du cadre national de la qualité.» Les Ministres attendent donc des hautes écoles qu'elles conçoivent pour l'assurance qualité interne un système formalisé, reposant sur une politique rendue publique et sur des processus clairement réglementés, appliqués systématiquement.

Disposer d'un système cohérent d'assurance qualité permet aux hautes écoles de déceler suffisamment tôt les problèmes pouvant surgir dans l'enseignement et la recherche. Elles peuvent d'autre part asseoir ainsi sur des bases solides leur développement stratégique, technique et opérationnel. L'assurance qualité interne, qui a son objectif braqué sur l'amélioration constante de la qualité, devient désormais un processus dynamique dans la gestion des hautes écoles. L'assurance et le développement de la qualité s'inscrivent à ce titre en principes obligatoires du pilotage des hautes écoles. Le but final de tout système d'assurance qualité doit être d'instaurer une véritable culture de la qualité au sein des hautes écoles et faire de la qualité une valeur partagée par tous les acteurs, à tous les niveaux de l'université. L'Association européenne de l'université (EUA) souligne l'importance d'une telle culture pour l'autonomie des hautes écoles (cf. l'article «Promouvoir une culture de la qualité dans l'enseignement supérieur» à la page 4).

Evaluation par des organes externes

En 2005, les Ministres européens de l'éducation réunis à Bergen ont demandé que les mécanismes internes d'assurance qualité soient directement assortis d'évaluations externes de la qualité. Ces examens externes peuvent désormais s'appuyer sur les standards et les lignes

directrices de l'ENQA. Quelques pays d'Europe se sont déjà mis à évaluer les systèmes d'assurance qualité de leurs hautes écoles dans le cadre de procédures institutionnelles.

En Angleterre par exemple, des audits institutionnels ont été combinés dès 2001 à l'évaluation ponctuelle de la qualité des domaines d'études. L'examen s'attachait notamment à vérifier si les mesures prises au niveau interne permettaient effectivement d'atteindre les standards académiques recherchés. De son côté, la Suède a instauré des «audits de la qualité» en 1995 déjà, dans le cadre du renforcement de l'autonomie de ses hautes écoles. Cette procédure évalue principalement les mesures internes prises en matière d'assurance qualité. D'autres pays nordiques (DK, NO) ont réalisé des procédures semblables. C'est également le cas de la Suisse.

L'exemple de la Suisse

En Suisse, pour établir leur droit à une subvention, toutes les universités cantonales doivent se soumettre à un contrôle périodique, à caractère sommaire, et qui se déroule sur la base d'un audit de la qualité. Le point central de ces mesures de contrôle est l'évaluation du système d'assurance qualité interne.

L'OAQ a réalisé les premiers examens de ce type en 2003/04. Chaque université publique a donc procédé en été 2003 à son auto-évaluation en suivant certaines instructions. Puis, en janvier/février 2004, des groupes d'experts indépendants, tous de renom international, ont visité les établissements afin d'analyser les forces et les faiblesses de leurs systèmes d'assurance qualité.

Les experts ont fondé leur évaluation sur les exigences suivantes:

- Le système d'assurance qualité d'une université doit avoir pour objectif aussi bien le contrôle de la qualité que le développement de cette dernière.
- L'assurance qualité doit être intégrée à la stratégie globale de l'université, couvrir toutes les sous-unités de l'institution et être systématiquement appliquée.
- Les résultats d'évaluations internes doivent être utilisés afin d'améliorer continuellement la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Les universités suisses ont été en règle générale bien notées lors de cette évaluation. Là où ils avaient constaté certaines faiblesses, les experts ont formulé des recommandations. Les universités devront les suivre, car ces points seront réévalués en 2007/08, dans le cadre du prochain cycle d'audits (cf. l'article «Les audits: au service de l'assurance qualité interne» à la page 5).

Les résultats de ces examens ont été discutés de manière approfondie avec les responsables qualité de chacune des hautes écoles ainsi qu'avec la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS). Puis, sur la base de ces entretiens et à la lumière des standards et lignes directrices de l'ENQA, l'OAQ a élaboré des directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses. Le texte sera soumis pour approbation à la CUS au printemps 2006. Ces directives revêtent une double importance pour la Suisse: non seulement elles fournissent une base bien établie et contraignante à la réalisation des futures évaluations institutionnelles de la qualité, mais elles font de la Suisse l'un des tout premiers pays à avoir implémenté les lignes directrices de l'ENQA, répondant ainsi à la demande des Ministres européens de l'éducation.

Perspectives

Ces dernières années, quantité d'agences nationales d'assurance qualité se sont mises à évaluer, à l'aide d'accréditations

et d'audits, les mécanismes mis en place dans ce domaine par les hautes écoles. On peut s'attendre à ce que cette tendance européenne se poursuive. Ayant décelé de bonne heure ce phénomène, la Suisse a joué un rôle moteur dans la conception des directives pour l'assurance qualité dans le domaine des hautes écoles et dans la réalisation des évaluations institutionnelles de la qualité. Son apport est apprécié à l'étranger. Forts de cette expérience positive, nous devons maintenant continuer à optimiser notre système national d'assurance qualité, en étroite partenariat avec les hautes écoles et avec les autorités politiques et administratives. Notre objectif: un système suisse d'assurance qualité qui réponde aux plus hautes exigences internationales, tout en tenant compte des particularités de notre pays, de telle sorte que chacun des acteurs concernés puisse y adhérer pleinement et lui apporter tout son soutien.

Rolf Heusser, directeur de l'OAQ

Témoignage

Accréditation de l'IDHEAP

L'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) vient d'obtenir son accréditation par la Conférence universitaire suisse (CUS), sans condition pour sept ans: bilan de Jacques-André Vulliet, Secrétaire général de l'IDHEAP.

Cette procédure d'accréditation, placée sous la responsabilité de l'OAQ, a mobilisé les énergies des collaboratrices et collaborateurs au courant du premier semestre 2005.

Elle s'est déroulée dans un climat de franche empathie tout en respectant les prérogatives de chacun. L'auto-évaluation, soumise dans sa dernière étape à consultation auprès de l'ensemble des acteurs concernés, a renforcé le sentiment d'appartenance à l'institution.

Le fait d'obtenir de la part d'un groupe international d'experts de haut niveau un écho circonstancié quant à la situation

actuelle de l'IDHEAP et aux enjeux stratégiques de son développement a été profitable, surtout dans cette période marquée par de nombreux défis et changements.

La démarche a donc permis d'éprouver la solidité de l'institution, a confirmé la pertinence de la stratégie adoptée et a accéléré la concrétisation de quelques ajustements en cours (création de la commission pour la recherche, démarrage du projet d'agrandissement des locaux, mise à jour de la documentation, amélioration de l'animation du réseau des diplômés par l'engagement d'une collaboratrice).

Cette accréditation confirme et renforce le positionnement de l'IDHEAP dans le paysage universitaire suisse et international. Elle fait suite à l'accréditation européenne du diplôme phare de l'IDHEAP créé il y a 25 ans – le MPA – par l'EAPAA (European Association for Public Administration Accreditation).

Jacques-André Vulliet,
Secrétaire général de l'IDHEAP

Promouvoir une culture de la qualité dans l'enseignement supérieur

Les exigences complexes qui sous-tendent la création d'une «european knowledge society» et la promotion du processus de Bologne constituent des enjeux de taille pour l'Europe. Dans les deux cas, la qualité est essentielle afin d'atteindre ces objectifs.



Andrée Sursock,
Secrétaire générale
adjointe de l'EUA

Les responsables politiques et les institutions d'enseignement supérieur se sont accordés sur le rôle que les universités peuvent et doivent jouer dans ces processus. Cette volonté présuppose que ces institutions soient investies de plus grandes responsabilités et doit se traduire par une amélioration de la gestion et du leadership stratégiques. Cela passe en partie par la promotion d'une véritable culture de la qualité en interne. Ce n'est qu'ainsi que les universités pourront justifier leur autonomie, étendre leur rayonnement et renforcer leur crédibilité. Par conséquent, il appartient aux institutions d'ouvrir la voie de manière à assurer la primauté des valeurs et principes universitaires plutôt que bureaucratiques, veiller à leur respect et mettre en œuvre les procédures correspondantes.

Promouvoir et ancrer

Comment promouvoir et ancrer une culture de la qualité? Quelles leçons peut-on tirer du projet «Culture de la qualité» de l'EUA? Ce projet a permis de faire travailler en réseau près de 150 institutions dans 30 pays et de tirer les conclusions suivantes: *En termes de culture*: il est important de promouvoir des valeurs partagées, plutôt que simplement, des procédures de management. Cela revient à construire une communauté universitaire, en renforçant l'identification du personnel à son institution, et en lui proposant des plans de perfectionnement, afin d'axer les procédures de qualité interne sur l'amélioration

plutôt que sur la sanction. La mise au point des procédures de qualité interne n'obéit pas à une seule méthode: le contexte interne et externe de chaque institution doit être pris en compte. Chaque institution devrait organiser ses propres évaluations internes pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et pour respecter ses propres valeurs organisationnelles et universitaires, tout en prenant en compte les exigences des évaluations externes.

En termes de procédures: les procédures internes de qualité ne devraient être ni bureaucratiques, ni uniformes, ni mécaniques, mais adaptées à chaque domaine d'activités. Les institutions devraient synchroniser les cycles d'évaluation interne avec leur cycle de développement stratégique et d'évaluations externes. Ceci dans un esprit de pragmatisme et de rentabilité. C'est le bilan global, émergent de l'évaluation interne des différents éléments, qui devrait retenir toute l'attention, sachant que les procédures internes se doivent de favoriser la créativité et l'innovation.

En termes d'acteurs: il importe de mobiliser les étudiants et les anciens étudiants, de même que les professeurs et le personnel administratif. Le rôle du leadership revient à faire reconnaître la nécessité de ces procédures, à en définir les contours en consultation avec tous les membres de l'université et à intégrer leurs résultats dans le cycle stratégique.

En termes de données: les institutions d'enseignement supérieur doivent assurer le recueil central de données et leur analyse pour mesurer leur performance.

En termes de structures: les services d'assurance qualité font désormais partie du paysage de nombreuses institutions. Il importe d'assurer la rotation des personnes chargées de les diriger et de faire siéger des universitaires en leur sein de manière à éviter une bureaucratisation excessive.

En termes de coopération interinstitutionnelle: le lien entre autonomie et qualité interne est fondamental. Le rapport de l'EUA Trends IV a confirmé les résultats du projet «Culture de la qualité»: plus l'institution d'enseignement est autonome, plus ses procédures d'évaluation de la qualité sont rigoureuses. Par conséquent, les conférences des recteurs et présidents d'université de chaque pays peuvent jouer un rôle important pour définir, avec les autorités nationales et les organismes d'accréditation, l'ampleur des procédures d'évaluation interne et externe et l'autonomie des institutions.

Prochaines étapes

L'autonomie, la qualité, la diversité et la créativité des institutions d'enseignement supérieur sont les maîtres mots du plan de travail de l'EUA. Parmi nos futures activités figurent le lancement du projet «Créativité» – qui identifiera les conditions préalables à la promotion de la créativité au sein des institutions d'enseignement supérieur et les implications pour l'assurance de la qualité – ainsi que la co-organisation (avec l'ENQA, ESIB et EURASHE) d'une conférence sur l'évaluation interne de la qualité.

Projet «Culture de la qualité»

Le projet «Culture de la qualité» est une initiative de l'EUA financé par le programme Socrate de la Commission européenne. Ce projet s'est déroulé de 2001 à 2006 et 150 institutions y ont pris part. Deux rapports en analysent les résultats et un rapport global sera disponible au printemps 2006.

Pour tout complément d'information:

www.eua.be

Les audits: au service de l'assurance qualité interne

La procédure d'audit fait partie des examens externes de la qualité dans le domaine des hautes écoles, au même titre que l'accréditation et l'évaluation. Un audit analyse l'ensemble des activités d'une haute école sur le plan des processus, en gardant en point de mire le développement de l'institution. Les examens de ce type présentent notamment l'avantage de permettre de renoncer à une accréditation systématique des programmes.

On observe en Europe une tendance générale à déplacer la cible de l'assurance qualité externe du niveau des programmes à celui des institutions. Les procédures telles que les audits contribuent en effet à améliorer les mécanismes qualitatifs internes d'une institution et facilitent le développement d'une culture de la qualité. Elles ont un triple intérêt: leur impact est durable au niveau de la direction, l'autonomie des hautes écoles est sauve et les ressources sont ménagées.

Parmi les examens portant sur le niveau institutionnel, les audits de la qualité forment un genre spécifique. Ils évaluent le système d'assurance qualité d'une haute école à la lumière de critères définis. Partant du principe qu'une haute école dotée d'un système d'assurance qualité efficace et cohérent conçoit a fortiori de bons produits et propose de bons programmes, ils se concentrent sur les structures des institutions, leurs ressources et leurs processus de développement de la qualité.

La qualité de l'enseignement et de la recherche appartient en revanche à la sphère de souveraineté des hautes écoles. Les audits respectent donc parfaitement le principe d'autonomie, qui veut que l'assurance qualité soit du ressort de la haute école elle-même.

En ce sens, ce type d'audit externe est une extension judicieuse de l'assurance qualité propre à l'institution, raison pour laquelle sans doute cette méthode bénéficie d'un plus grand indice de confiance de la part des hautes écoles que toute autre forme d'assurance qualité externe.

Une obligation en Suisse

C'est en 2003/04 que les premiers audits de la qualité obligatoires ont été réalisés en Suisse, dans le contexte de la reconnaissance du droit aux subventions accordé par la Confédération aux universités cantonales. Cet examen, centré sur les systèmes d'assurance qualité des universités, se référait aux exigences minimales internationalement reconnues en matière de système d'assurance qualité.

Conformément à leur définition courante, les audits de la qualité comprennent deux étapes: une auto-évaluation faite par l'institution et une visite sur place effectuée par des experts. Pour la première tournée de visites, l'OAQ a constitué un pool d'experts internationaux prêts à participer à une ou plusieurs procédures. Ce premier exercice a abouti à des résultats dans l'ensemble positifs, même si les systèmes d'assurance qualité ne présentaient pas la même maturité d'une université à l'autre: pratiquement toutes sont dotées de dispositifs structurels destinés à assurer la qualité (inscription au niveau de la loi ou des règlements, création d'un service d'assurance qualité), et une majorité ont déjà mis en œuvre une série importante de mesures (p. ex. évaluation de l'enseignement, indications pour la recherche, réglementation des procédures de nomination, encadrement des étudiants).

Mais les experts ont aussi constaté quelques lacunes: absence de stratégie élaborée, mesures décousues, formalisation insuffisante, pratique trop peu systématique, culture pas assez assimilée par les universitaires. Les experts sont partis des faiblesses qu'ils avaient observées pour

formuler des recommandations dans leurs rapports. Les universités devront avoir donné suite à ces recommandations d'ici au prochain cycle d'audits, qui aura lieu en 2007/08. Les prochains audits de la qualité dans les universités suisses se référeront, cette fois, aux directives de la CUS, qui ont été élaborées par l'OAQ avec le concours de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) et des hautes écoles.

Sabine Felder,
collaboratrice scientifique de l'OAQ

Pour tout complément d'information:
www.oaq.ch/publ/fr/

Pour une analyse plus poussée, cf. Rolf Heusser, Sabine Felder, Therese Steffen Gerber, «Quality Audit – Definition und Anwendung in der externen Qualitätssicherung von Hochschulen», in: Winfried Benz, Jürgen Kohler, Klaus Landfried (Ed.), *Handbuch Qualität in Studium und Lehre*, Raabe Verlag, Berlin 2004, retirage (sous presse).

Directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses

La Conférence universitaire suisse (CUS) va édicter dans le courant de cette année des directives pour l'assurance qualité dans les universités. Ces directives décrivent les exigences auxquelles doit répondre un système interne d'assurance qualité se voulant efficace. Elles se fondent sur les normes émises en la matière par l'ENQA.

Sur mandat de la CUS, l'OAQ a élaboré des directives pour l'assurance de la qualité dans les universités suisses en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) et les universités suisses. Basées sur l'art. 6, let. e, de la loi sur l'aide aux universités (LAU, RS 414.20), elles se composent de dispositions générales et de sept standards couvrant les aspects suivants: politique, portée, responsabilités, processus, évaluations, développement du personnel, processus de décision, et communication (voir ci-contre). Ces standards décrivent des exigences minimales et contiennent toutes les conditions nécessaires à l'efficacité de l'assurance qualité interne d'après les «ENQA Standards and Guidelines for internal quality assurance within higher education institutions». (cf. l'article «L'ENQA et ses implications pour la Suisse» à la page 7.)

Les directives seront adoptées par la CUS dans le courant de cette année et pourront alors entrer en vigueur pour toutes les universités suisses. Elles serviront de référence aux procédures d'examen pour le droit aux subventions fédérales prévues par la LAU. C'est en 2007/08 que l'OAQ réalisera pour la deuxième fois ces examens des systèmes d'assurance qualité universitaires (appelés audits de la qualité).

Stephanie Maurer,
collaboratrice scientifique de l'OAQ

Standards pour l'assurance qualité interne:

1. Politique

L'université a défini et rendu publique sa politique d'assurance qualité. Elle contient les grandes lignes d'un système d'assurance qualité, qui vise à assurer et à améliorer de façon continue la qualité des activités de l'université, et elle promeut de façon explicite le développement d'une culture de la qualité.

2. Portée

Le système d'assurance qualité couvre l'ensemble des fonctions principales de l'université, en particulier l'enseignement et la recherche, ainsi que les services y relatifs. Il constitue un volet à part entière de la gestion globale de l'institution et soutient le développement durable de l'université.

3. Processus et responsabilités

Les processus d'assurance qualité sont réglementés. Le personnel et les étudiants ont connaissance des dispositions qui s'y rapportent. Les responsabilités concernant la qualité et l'assurance qualité sont assignées de façon transparente.

4. Evaluations

L'enseignement, les programmes d'études et les curriculums, les procédures d'évaluation des étudiants, les résultats obtenus dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services, ainsi que les ressources et l'infrastructure de support à l'apprentissage sont évalués périodiquement de façon interne. Dans les cas où une telle procédure est appropriée ou obligatoire, des évaluations externes peuvent être menées par des experts extérieurs.

5. Développement du personnel

L'université soutient la formation continue de son personnel, tant académique que non académique, et offre des possibilités de développement professionnel, en particulier sur les plans de l'enseignement et de la recherche. Le développement de carrière des jeunes universitaires est également encouragé.

6. Utilisation de l'information et prise de décision

En matière de décisions stratégiques relatives à la recherche, aux programmes d'études, à l'engagement et à la promotion du personnel enseignant, la direction de l'université se base sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente. Cette information est recueillie systématiquement, analysée et utilisée afin d'améliorer continuellement la qualité des activités de l'université.

7. Communication

Un compte-rendu transparent, à diffusion interne et externe, ayant trait aux procédures et résultats des activités d'assurance qualité, garantit le retour d'information aux personnes concernées dans l'université. Une information sur la qualité, convenablement agrégée, est mise à la disposition du public. L'université publie régulièrement une information impartiale et objective sur les programmes et les diplômés qu'elle offre.

L'ENQA et ses implications pour la Suisse

L'ENQA est un réseau important d'agences d'accréditation et d'assurance qualité en Europe. Elle est responsable pour les directives d'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

La déclaration de Bologne de 1999 visait à promouvoir la coopération en matière d'assurance qualité «dans la perspective de l'élaboration de critères et de méthodologies comparables». Résultat: le Réseau européen pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA) a préparé un rapport sur les «Standards et lignes d'orientation pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur», adopté par les ministres de l'éducation européens à Bergen, en mai 2005.

Il s'agit de la mise en place de systèmes qui facilitent et encouragent la circulation des étudiants en garantissant un niveau minimal (mais élevé) de qualité des filières d'étude et des institutions, à travers le développement de standards qualitatifs sur trois niveaux: assurance qualité interne, conduite par les institutions elles-mêmes; assurance qualité externe des institutions, menée par les agences; évaluation externe des agences, pour garantir leur professionnalisme et leur indépendance.

Chaque agence nationale peut donc choisir ses modalités d'assurance qualité externe, à condition que les standards ENQA soient respectés. Comment garantir cela? Les agences seront soumises à une évaluation externe, tous les 5 ans, ce qui s'inscrit dans le principe de création d'un registre européen des agences dignes de confiance.

Suite à l'engagement du gouvernement fédéral et selon le principe de subsidiarité, la Suisse est parmi les premiers pays d'Europe à avoir élaboré des directives pour l'assurance qualité interne des universités, en phase d'adoption par la Conférence Universitaire Suisse et déjà approuvées par le Conseil Scientifique de l'OAQ et par la Conférence des Recteurs des

Universités Suisses en novembre 2005. Elles sont compatibles avec les standards ENQA tout en s'adaptant aux spécificités des institutions suisses.

Quelles seront donc les conséquences pour le monde académique helvétique? Conformément au principe de l'autonomie institutionnelle, la responsabilité première en matière d'assurance qualité incombe aux institutions elles-mêmes. Les directives pour l'assurance qualité interne développées en Suisse porteront donc essentiellement sur la mission de formation des établissements.

Plus précisément il s'agit de la mise en oeuvre par les institutions de politiques et procédures pour la garantie de la qualité. Celles-ci incluent: l'approbation, le contrôle et la révision périodique des filières d'étude; l'évaluation des acquis des étudiants et de la qualité du personnel enseignant; les ressources pour l'enseignement et le soutien aux étudiants; le système d'information et la transparence vis-à-vis du public.

La Suisse non seulement est à la hauteur de ces défis internationaux, mais elle s'est montrée dans ce contexte un véritable pionnier et un modèle pour l'Europe entière. Au prochain rendez-vous international visant à un follow-up du processus de Bologne, qui aura lieu à Londres en 2007, la Suisse jouera un rôle clé dans le domaine de l'assurance qualité, par la mise en oeuvre des références européennes et par la mise en pratique du principe de subsidiarité.

Laura Beccari,
collaboratrice scientifique de l'OAQ

L'ENQA en bref:

- *l'Association pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur en Europe;*
- *un réseau d'agences d'accréditation, d'évaluation et d'assurance qualité, créé en 1999;*
- *une association ouverte aux agences des pays signataires de la Déclaration de Bologne;*
- *objectifs de réflexion et d'échange d'expériences sur les pratiques de l'assurance qualité;*
- *membre consultatif du groupe de suivi du processus de Bologne depuis 2005 (rôle politique reconnu).*

Pour tout complément d'information:
www.enqa.net

Conférence internationale: «Internal quality assurance at higher education institutions»

Le 5 décembre dernier s'est tenue à Berne, pour la première fois en Suisse, une conférence sur le thème très actuel de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur. L'effort organisationnel conjoint de l'OAQ et de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) a exercé un attrait extraordinaire avec 120 participants (75% venus de Suisse – en majorité des membres des universités et des hautes écoles spécialisées – et 25% de 14 autres pays européens – principalement des membres d'agences d'accréditation et d'assurance qualité).

L'événement a été placé sous les auspices du Secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche (SER), de la Conférence Universitaire Suisse (CUS) ainsi que de la European University Association (EUA), trois institutions ayant un lien étroit avec le

thème présenté. En effet, la proposition de loi-cadre sur les hautes écoles met l'accent sur l'importance de donner une garantie de qualité, réaffirmant la nécessité d'un système d'accréditation externe. Parallèlement, les nouvelles Directives, en phase d'adoption par la CUS, soulignent la responsabilité de chaque université dans l'élaboration d'un système d'assurance qualité interne, et se dirigent vers l'adoption d'une véritable culture de la qualité. Cela représente également une priorité du Communiqué de Bergen, souscrit par les ministres de l'éducation des pays signataires du processus de Bologne.

C'est dans ce contexte qu'ont été développées des directives européennes (ENQA Guidelines and Standards) auxquelles la Suisse doit se conformer. D'où l'importance d'une confrontation avec d'excellents

exemples de bonne pratique (venant notamment de Scandinavie et d'Irlande), présentés lors de la conférence OAQ/CRUS. Cette dernière s'est articulée en deux parties: un séminaire puis un workshop conduit par le Finnish Higher Education Evaluation Council.

Laura Beccari,
collaboratrice scientifique de l'OAQ

Pour tout complément d'information:
www.oaq.ch/pub/

OAQ

Changement dans le conseil scientifique de l'OAQ

Le 1er janvier 2006, Mme Andrea Schenker-Wicki a succédé à M. Ruedi Imbach au sein du Conseil scientifique de l'OAQ. Ce dernier, professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris IV (Sorbonne), en était membre depuis sa fondation en 2001. L'OAQ lui exprime son entière reconnaissance pour sa très grande disponibilité et le précieux travail qu'il a fourni durant la mise en place de l'organe.

Mme Schenker-Wicki est depuis 2001 professeure ordinaire de gestion d'entreprise auprès de la Faculté des Sciences économiques de l'Université de Zurich et directrice du programme d'executive master MBA de la même université. Elle a obtenu son habilitation à l'Université de St-Gall, en traitant du thème de l'«évaluation des prestations universitaires». Puis, de 1997 jusqu'à sa nomination à l'Université de Zurich, elle a été cheffe de la section Enseignement supérieur à l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), fonction qui lui a permis de participer notamment à la rédaction de la loi sur l'aide aux universités (LAU).

Le secrétariat de l'OAQ est très heureux de la nomination de Mme Schenker-Wicki en tant que membre du conseil scientifique. En elle, c'est non seulement une professeure reconnue, mais aussi une spécialiste connaissant parfaitement l'histoire de l'OAQ qui viendra enrichir le conseil de son savoir et de la grande expérience du système universitaire qu'elle a acquise au service de l'OFES.

Impressum

Editeur:
Organ für Akkreditierung und
Qualitätssicherung der
Schweizerischen Hochschulen (OAQ)
Effingerstrasse 58
CH-3008 Bern

info@oaq.ch
www.oaq.ch

Rédaction:
Monika Risse

Traduction:
Anne-Sidonie Cochand Buchs

Design:
NOSE Design Intelligence, Zürich